

COMITE DU JURA
REUNION AVEC LES PRESIDENTS DE CLUBS/DISTRICTS
ET DU COMITE DIRECTEUR
Le mercredi 20 octobre 2010 à Mont sous Vaudrey

Clubs Présents :

Pétanque Bletteranoise, Amicale Boule Jurassienne, Amicale Boule Arinthod, Pétanque Orgeletaine, Carreau Champagnolais, Gouriboule Châtelneuf, Passenans Pétanque, Pétanque Polinoise, Pétanque Salinoise, Pétanque Selliéroise, Pétanque Mont sous Vaudrey, Pétanque du Bas Jura, Pétanque Dampierroise, Dole Pétanque Club, Amicale Pétanque Champvans, U.S. Morez et Pétanque Moirantine.

Présidents de districts :

Mme GAUTHIER(Lédonien), Mr BUSSARD(Joux) et Mr PYDO (Haut-Jura).

Clubs Absents :

Amicale Boule Clairvalienne, Eveil Sportif Montmorot, P.C.H.S., Pétanque Arboisienne, A.S.Jeanrenaud, Pétanque Sanclaudienne, Pétanque Bois d'Amont et Pétanque Rousselande.

Club Excusé :

Joyeux Pétanqueurs Pontois.

Présents :

Melle MARAUX Emilie.

Mmes BIANCHETTI Danièle et DURIF Corinne.

Mrs BOURGEON Michel, BUSSARD Daniel, CLEMENT Jean-Pierre, CROTET Patrick, DE BASTOS Paulo, DEMOUGEOT Michel, DURIF Stéphane, LARTOT Jean-Marc, MARAUX Jean-Marie, MARTINELLO Antoine, OUTREY Gilles, PANCIN Michel, SALVI Christian et VALET Christian.

Excusés :

Mrs GRUNEISEN Patrick, JARCELLAT Philippe et MONNOYEUR Christian.

Absent :

Mr SECRETANT Didier.

Invité :

Mr PERRUSSEL Michel.

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et rappelle l'ordre du jour. En préambule, il évoque l'inauguration du 15 octobre qui a été appréciée des élus et la présence de nombreux pétanqueurs et dirigeants des comités et ligues. C'est l'occasion pour le Président de souligner l'importance de cette structure et l'usage prioritaire donné au CD 39.

I : Lecture du règlement intérieur du CD 39.

Le secrétaire général donne lecture du règlement intérieur du CD 39 à tous les présidents présents. Chaque article est commenté et ce document est validé par les présidents présents. Il sera soumis à leur approbation lors de l'Assemblée Générale.

II : Lecture de la convention entre la CCVA et le CD 39.

L'arrivée de Mr VOINOT, secrétaire général de la Communauté de Communes du Val d'Amour, permet de reprendre cette convention article par article. Voici les principaux points discutés :

Le siège du CD 39 sera modifié après son adoption lors de la prochaine assemblée générale du 4 décembre 2010.

Art 1 : « voix du président propriétaire prépondérante ». Suite à une inquiétude du CD 39, Mr VOINOT répond qu'il s'agit là d'une question de responsabilité en tant que propriétaire et que la CCVA n'entraverait pas les actions du CD 39 mais au contraire souhaiterait appuyer toutes les initiatives du CD39.

Art 2 : une question relative à la capacité est posée. Réponse : 670 personnes mais, en cas d'une compétition importante, les autorités autoriseraient exceptionnellement une capacité allant jusqu'à 1000 personnes.

Concernant l'utilisation du bâtiment en dehors des activités du CD 39, il sera procédé à un relevé des compteurs en présence des deux parties.

La CCVA ne s'opposera pas à une manifestation autre que la pétanque et jeu provençal (loto par exemple), dès lors que la demande lui est transmise.

Art 3, Art 4 : pas de questions.

Art 5 : Seule la CCVA peut être amenée à utiliser gracieusement la salle de réunion en dehors du CD 39. Il est précisé que cela serait fait de manière exceptionnelle.

Art 6 : Frais de fonctionnement : de nombreux membres du CD 39 rappellent la convention initiale qui ne prévoyait pas ces frais de fonctionnement. Il est d'ailleurs évoqué « une mise à disposition » différente du statut de « locataire ». Mr VOINOT répond que le bâtiment est exceptionnel de par sa superficie et que le CD 39 a là un outil d'envergure nationale et même au-delà. Ceci étant, il souligne le fait que le CD 39 devait au départ contribuer à hauteur de 100 000 €, que la Région n'a pas entièrement suivi financièrement le Conseil Général. C'est la CCVA qui a pris à sa charge les 150 000 € manquant au financement. Donc, au total, il s'agit d'un investissement de 750 000€ pour la CCVA. Ainsi s'explique le fait que ces frais de fonctionnement reviennent au CD 39.

Plusieurs membres se montrent inquiets : que se passera-t-il si le CD 39 ne peut honorer l'estimation annuelle de 30 000€ (12 000€ de location et 18 000€ de fonctionnement) ? Réponse rassurante de Mr VOINOT qui rappelle que cette convention est annuelle et qu'elle peut donc être rediscutée. De plus, il réaffirme le soutien de la CCVA au CD 39 car l'objectif de la CCVA est de garantir la présence de CD 39 en ces lieux. « C'est un bâtiment destiné prioritairement au CD 39 » dit le représentant de la CCVA.

Le Président du CD 39 annonce à ce moment-là qu'il a des propositions pour financer ces 30 000€ dont il parlera plus tard.

Une précision est apportée sur la notion de « compétition nationale ou internationale ». Ce n'est pas forcément un championnat de France, cela peut être tout autre chose dès lors que la compétition est nationale ou internationale (Coupe de France, Championnat National des Clubs, Coupe d'Europe, stages nationaux). Bien entendu, les retombées économiques existent dans tous les cas.

Art 7 : pas de questions.

Art 8 : notion d' « entretien » : il s'agit de l'entretien courant. Pour le reste, c'est la CCVA qui s'en charge (entretien des bâtiments et du matériel).

Art 9,10,11 : pas de questions.

Art 12: Inquiétude sur la durée de la convention : 1 an. Réponse rassurante là aussi puisque la CCVA appréciera au mieux ce qui pourra être modifié dans cette convention si le CD 39 avait des difficultés à honorer toutes les clauses de ce texte. L'objectif étant de maintenir le CD 39 en ces lieux car « il s'agit bien d'un boudrome. »

Art 14 : Suite à une observation de Mr DEMOUGEOT, le texte subit une modification : « il sera fait en sorte... »

Mr VOINOT termine son intervention en remerciant Mrs MARAUX, VALET et PERRUSSEL pour leur implication et insiste sur le soutien de la CCVA et de son Président Jean-Marie SERMIER au Comité du Jura dans toutes ses actions futures. Le Président le remercie pour sa présence et ses explications mais également pour son travail accompli dans le cadre du suivi du dossier administratif de la construction du boudrome.

III : Lecture des statuts du CD 39 et du cahier des charges des championnats du Jura.

Le secrétaire général donne lecture de la modification des statuts du CD 39 relative au siège social qui supposera une adoption en l'Assemblée Générale Extraordinaire le jour de l'Assemblée Générale.

Ensuite, le cahier des charges des championnats du Jura est étudié avec des modifications qui sont approuvées par les présents. Là aussi, adoption soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

IV : Réalisation du calendrier hivernal au boudrome régional.

Le document est joint à ce compte-rendu et il est possible d'y ajouter des compétitions. **Veillez transmettre vos propositions au secrétaire général avant le 20 novembre 2010.** Merci de respecter cette date car il faudra ensuite diffuser ce calendrier au plus grand nombre.

Après une pause, **le Comité Directeur (15 membres + 1 membre d'honneur + 1 invité) est réuni** pour aborder deux points principaux.

V : Loto du 14 novembre.

Le CD 39 organise le dimanche 14 novembre un loto à la salle des fêtes de Mont sous Vaudrey. 6 personnes seront présentes le matin à 9h30 pour la préparation de la salle : Mmes BIANCHETTI Danièle et DURIF Corinne, Mrs VALET Christian, OUTREY Gilles, DURIF Stéphane, PERRUSSEL Michel et PELLOTIER Gérard.

Aux entrées : Mme BIANCHETTI Danièle et Mrs CLEMENT Jean-Pierre, PERRUSSEL Michel et GERBET Jean-Yves.

Buvette : Mrs OUTREY Gilles et PELLOTIER Gérard.

Sandwichs : Mr et Mme DURIF.

Micro : Mrs VALET Christian et DE BASTOS Paulo.

Lots : Melle MARAUX Emilie.

Contrôleur général : Philippe JARCELLAT.

Mr Christian VALET s'est chargé d'acheter les bons d'achat (2600€).

Bien sûr, le CD 39 encourage tous les clubs et leurs licenciés à venir à ce loto qui sera, par ailleurs, très bien doté.

VI : La convention avec la CCVA.

Les membres rediscutent de cette convention à la lumière des explications apportées par Mr VOINOT. Bien sûr, ce sont les frais de fonctionnement qui inquiètent le plus les membres du Comité Départemental. **La convention est adoptée après les dernières mises au point.**

Le Président fait alors une série de propositions afin de financer ces dépenses : organisation de 2 lotos, mise en place de panneaux publicitaires sous forme de contrats de partenariat, recettes sur concours organisés par le CD 39, recettes sur la participation des joueurs aux compétitions, location du boulodrome à des clubs extérieurs au CD 39, location à des ligues et à la fédération. La part de location au club de Mont sous Vaudrey est également abordée.

Après une discussion constructive, il est décidé par un vote, les mesures suivantes :

- Participation de 1€ par joueur à chaque inscription à un concours.
- Ventes de cartes annuelles aux joueurs licenciés pour accès aux jeux : 20€ (cette mesure ne concerne pas les licenciés du club de Mont sous Vaudrey).
- Application d'une tarification buvette unique pour toutes les compétitions se déroulant dans le boulodrome régional. (Détails dans le règlement intérieur du Boulodrome Régional)

Les quatre personnes qui siégeront au Conseil de Gestion (composé de 8 membres : 4 de la Communauté de Communes et 4 du Comité départemental) sont : Mrs MARAUX Jean-Marie, VALET Christian, OUTREY Gilles et PERRUSSEL Michel. Suppléant : Mr DURIF Stéphane. Les 2 premiers sont désignés en fonction de leur responsabilité (Président de Comité et Président du club de Mont Sous Vaudrey).

VII : Assemblée Générale le 4 décembre 2010 au Conseil Général à Lons le Saunier.

Compte tenu des nombreux investissements engagés par le CD 39, compte tenu des nouvelles actions mises en place pour les licenciés jurassiens, compte tenu des nouvelles compétitions nationales qui engendrent des coûts au niveau départemental et pour préserver tous les acquis existant en faveur des joueurs de notre Comité Départemental, **le Président propose une revalorisation du prix de la licence qui est, par ailleurs, très en deçà des tarifs appliqués dans les comités de notre ligue : 5€.** Après discussion, un vote est réalisé : 10 pour, 3 contre et 2 abstentions. Cette proposition sera donc soumise aux présidents de clubs lors de l'Assemblée Générale et largement expliquée au préalable.

VIII : Questions diverses.

- Achat de la machine à café : 2990€. Adopté.
- Cérémonie des Coqs du CDOS : Mr Antoine MARTINELLO représentera le CD 39.
- Soirée du CDOS le 19 novembre à Montmorot.
- Journée des dirigeants de la Ligue le 21 novembre à Pont de Roide.
- Assemblée Générale du Comité de Haute-Saône à Fougerolles: 27 novembre. Paulo DE BASTOS représentera le CD 39.
- Assemblée Générale de la Ligue de Franche-Comté : 12 décembre au CROS de Besançon.

NB : Le secrétaire fait un additif au compte rendu de la réunion du 25 septembre dans lequel il avait oublié de préciser que la subvention régionale pour le championnat de France en 2009 à Lons avait été versée au CD 39 qui a pu ainsi faire sa répartition avec le club de l'Amicale Boule Jurassienne.

La séance est levée à 23h15.

Le Président du CD 39
Jean-Marie MARAUX

Le secrétaire Général
Paulo DE BASTOS